

## Communiqué de presse

### **Animations Été 2017 : les préinscriptions ouvrent le 6 février**

Du 10 juillet au 3 septembre 2017, pendant les vacances scolaires d'été, Colmar Agglomération propose un grand choix d'activités sportives et culturelles pour les jeunes nés entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2012. L'offre s'adresse aux jeunes des 20 communes du territoire, mais également à ceux issus de la grande couronne colmarienne.

Des dizaines d'associations se mobilisent aux côtés Colmar Agglomération pour proposer une pléiade de stages. On trouve les disciplines sportives traditionnelles, des activités de pleine nature, des activités manuelles, artistiques, cérébrales ou purement récréatives.

Pour y accéder, il faut que le jeune soit né entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2012 et que ses parents le préinscrivent selon les modalités ci-dessous détaillées, sachant qu'une pré-inscription n'oblige pas à s'inscrire définitivement par la suite.

#### **Pré-inscriptions**

##### **Elles doivent être faites entre le 6 février et le 21 avril 2017**

Pour les familles résidant dans l'une des 20 communes de Colmar Agglomération, au choix :

- sur le site Internet de Colmar Agglomération : [www.agglo-colmar.fr/animations-ete](http://www.agglo-colmar.fr/animations-ete)
- auprès de la mairie de leur commune de résidence.

Pour les familles qui ne résident pas dans Colmar Agglomération, au choix :

- sur le site Internet de Colmar Agglomération : [www.agglo-colmar.fr/animations-ete](http://www.agglo-colmar.fr/animations-ete)
- à la direction des sports de la Mairie de Colmar pour les familles ne résidant pas dans l'une des 20 communes de Colmar Agglomération.

A l'issue de la période réservée aux pré-inscriptions, un tirage au sort aura lieu pour déterminer l'ordre dans lequel le jeune pourra définitivement s'inscrire et donc, choisir ses activités dans le catalogue proposé. Le tirage au sort n'exclue personne : il détermine simplement l'ordre d'inscription. Au final, tous les jeunes préinscrits sortiront du tirage au sort et pourront s'inscrire définitivement s'ils trouvent une activité à leur goût dans le catalogue.

Le tirage au sort de l'ordre de passage aura lieu à la mi-mai.

#### **Contact presse :**

**Delphine Sivignon**

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

[delphine.sivignon@colmar.fr](mailto:delphine.sivignon@colmar.fr)

Ensuite, les inscriptions définitives se dérouleront à la Maison des Associations :

- mardi 6, mercredi 7, jeudi 8, vendredi 9 juin de 17h à 20h30
- samedi 10 juin de 9h à 20h.

A partir du 14 juin, et durant tout l'été, les inscriptions se poursuivront directement à la direction des sports pour les demandes supplémentaires.

**Pour toute information complémentaire : 03 89 20 67 93**

*Pour mémoire, les 20 communes de Colmar Agglomération :*

- Andolsheim
- Bischwihr
- Colmar
- Fortschwih
- Herrlisheim
- Horbourg-Wihr
- Houssen
- Ingersheim
- Jepsheim
- Muntzenheim
- Niedermorschwihr
- Portes-du-Ried  
(anciennement Holtzwihr et Riedwihr)
- Sainte-Croix-en-Plaine
- Sundhoffen
- Turckheim
- Walbach
- Wettolsheim
- Wickerschwih
- Wintzenheim (incluant Logelbach)
- Zimmerbach